

RÈGLEMENT DE L'ACTION – NOVY EASY 80 CASHBACK 2026

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 Le présent règlement de l'action (ci-après : le Règlement) s'applique à la promotion « Novy Easy 80 CASHBACK 2026 » organisée par **Novy NV**, dont le siège social est situé Noordlaan 6, 8520 Kuurne (Belgique), enregistrée à la BCE sous le numéro d'entreprise 0436.260.171 (ci-après « Novy »).

1.2 En participant à cette action, le client accepte le présent Règlement dans son intégralité ainsi que toutes les décisions prises par Novy dans le cadre de l'action.

1.3 Chaque participant qui remplit les conditions d'admission recevra, conformément aux dispositions du présent règlement, un remboursement de 150 € (TVA comprise) après l'installation et l'enregistrement dans les délais d'une plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Easy 80 (ci-après dénommée « la promotion »).

La remise constitue une réduction commerciale accordée par Novy sur l'achat du produit Novy concerné et est versée directement par Novy au consommateur final.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Cette promotion est réservée **aux consommateurs âgés de 18 ans ou plus résidant en France** après l'installation d'une plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Easy 80 par un distributeur Novy agréé.

2.2 Une fois l'installation d'une plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Easy 80 effectuée, le participant peut demander un remboursement de 150 € sur <https://www.novy.com/fr-be/promotions/profitez-de-150-de-cashback-sur-votre-novy-easy/>, en remplissant ses coordonnées, en joignant une copie ou une photo de la preuve d'achat, son numéro de compte IBAN, le numéro de série de l'appareil et en acceptant le présent règlement de l'opération ainsi que la déclaration de confidentialité. Une preuve d'achat valide est une copie numérique de la facture d'achat mentionnant clairement l'achat, la date d'installation et la description de la plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Easy 80.

2.3 Le prénom, le nom, l'adresse e-mail et l'adresse postale indiqués sur la facture de la plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Easy 80 doivent correspondre aux informations fournies par le participant dans le formulaire d'inscription.

2.4 Les inscriptions incomplètes ou incorrectement remplies, ou qui ne respectent pas le présent règlement, ainsi que les participations reçues après le 1^{er} février 2027 seront considérées comme non valides et ne seront donc pas prises en compte dans le cadre de la promotion. Une fois la demande approuvée, le montant sera versé sur le compte dans un délai de 6 semaines.

2.5 La promotion s'applique aux produits suivants :

Après l'installation de l'un des produits ci-dessous pendant la période promotionnelle :

- Novy Easy 80 (références: **1851, 1861(-g1)**)

le participant recevra un cashback de €150.

2.6 Chaque participant ne peut bénéficier qu'une seule fois de cette promotion.

2.7 Si un participant ne remplit pas toutes les conditions d'admission, il perd automatiquement son droit au remboursement, sans indemnisation et sans aucun recours.

2.8 Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions de Novy et n'est pas transférable.

ARTICLE 3 – DURÉE ET VALIDITÉ

3.1 Les inscriptions à cette promotion sont ouvertes du **1er juillet 2026 au 1er février 2027**. Pour pouvoir bénéficier de la promotion, l'appareil doit être installé au plus tard le **31 décembre 2026**.

3.2 Seules les installations effectuées pendant cette période sont prises en compte.

3.3 La promotion s'applique uniquement aux appareils achetés et installés par l'intermédiaire de distributeurs agréés.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ

4.1 Novy n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou grave. Novy ne peut être tenu responsable des autres dommages, y compris les dommages indirects ou consécutifs.

4.2 Novy se réserve le droit de modifier ou d'adapter les conditions de la promotion à tout moment.

ARTICLE 5 – VIE PRIVÉE

5.1 La déclaration de confidentialité disponible sur <https://www.novy.com/fr-be/politique-de-confidentialite/> explique comment Novy traitera les données personnelles des participants.

ARTICLE 6 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

6.1 Cette action et le présent Règlement sont soumis exclusivement au droit belge.

6.2 En cas de litige, seuls les tribunaux du ressort où est situé le siège social de Novy sont compétents.

ARTICLE 7 – QUESTIONS ET CONTACT

7.1 Pour toute question ou remarque concernant cette promotion, veuillez nous contacter à l'adresse **marketing.be@novy.com** dans un délai d'un mois après la fin de la promotion.